



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 87906

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des personnes autistes dans notre pays et sur les inquiétudes exprimées par les associations qui assurent la gestion des établissements spécifiquement destinés à l'accueil d'autistes. C'est aujourd'hui plus de 600 personnes prises en charge dès l'âge de trois ans. Toutefois, les besoins sont énormes et seulement 10 % à 15 % des enfants autistes ont une prise en charge adaptée ; quant aux adultes, ils ne sont que 3 % à avoir un accompagnement adapté à leur handicap. Il rappelle que 3 500 personnes autistes sont accompagnées en Belgique et que la récente condamnation de la France vient à nouveau pointer le manque de places d'accompagnement et l'insuffisance des moyens octroyés aux associations gestionnaires qui travaillent en collaboration avec les ARS. L'amélioration de la situation passe nécessairement par l'établissement de nouvelles structures d'accueil et l'attribution de places supplémentaires aux associations. Elle s'inscrirait par ailleurs dans une politique globale d'emploi. Il lui demande de lui faire connaître les orientations que le Gouvernement envisage de prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87906

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6763

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)